

**> ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ CIVILE**

période de validité : 01/01/2016 au 31/12/2016

> **Assuré :** ASSOCIATION FC CLAIROIX  
RUE DE LA MAIRIE  
60280 CLAIROIX

> **Sociétaire n°** 145545 B

> **Police :** ASA DOMMAGES CAUSÉS A AUTRUI N° 01  
Echéance annuelle : 1<sup>er</sup> janvier

Au titre de la police ci-dessus, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de son assuré.

Cette assurance s'applique tant pour les dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers en général, qu'envers les propriétaires des locaux utilisés temporairement par l'assuré pour ses activités, pour les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et bris de glace.

> **Montant des garanties :**

Tous dommages confondus :	6 115 000 €
dont dommages matériels :	3 000 000 €
Locaux occasionnels d'activité :	300 000 €
Défense et recours :	16 000 €

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions du contrat d'assurance et notamment de celles concernant la suspension de la garantie ou la résiliation anticipée prévue au contrat.

Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de SMACL Assurances.

Niort, le 14 décembre 2015

Pour la société,

